

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Sixième session**  
**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

### REVISION DE LA NORME ST.60 DE L'OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le 14 juin 2018, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a envoyé au Secrétariat une demande concernant la révision de la norme ST.60 de l'OMPI portant sur la "*Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques*". La proposition de l'EUIPO est reproduite dans l'annexe du présent document.
2. La proposition concerne la mise à jour des codes d'identification numérique internationalement agréée en matière de données (bibliographiques) (codes INID) prévus dans la norme ST.60, afin de tenir compte des nouveaux types de marques. Les deux options proposées sont les suivantes : une mise à jour simplifiée ou une modification plus complète.
3. La proposition relative à une mise à jour simplifiée consiste à modifier le code (554) et à ajouter un nouveau code (559) pour les autres types de marques (voir les paragraphes 7 à 9 de l'annexe). La proposition optimale consiste à ajouter quatre codes INID supplémentaires en plus de la mise à jour simplifiée (voir le paragraphe 12 de l'annexe).
4. *Le CWS est invité*
  - a) *à prendre note de la demande de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle concernant la révision de la norme ST.60 de l'OMPI indiquée au*

*paragraphe 1 du présent document; et*

*b) à examiner les deux propositions de révision de la norme ST 60 de l'OMPI, mentionnées au paragraphe 3 du présent document et reproduites dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## PROPOSITION DE REVISION DE LA NORME ST.60 DE L'OMPI

*Document établi par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)*

### GENERALITES

1. Cette proposition fait référence à la norme ST.60 de l'OMPI concernant la "*Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques*", qui est disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-60-01.pdf>.

2. La proposition porte sur la mise à jour des codes INID (Identification numérique internationalement agréée en matière de données (bibliographiques)), afin de tenir compte des nouveaux types de marques, et prévoit deux propositions connexes. Nous suggérons soit une mise à jour simplifiée (ajouter un code et en modifier un autre), soit une modification plus complète.

### NOUVEAUX TYPES DE MARQUES

#### **Proposition simplifiée**

3. À l'issue de la deuxième phase de la réforme législative de la marque de l'Union européenne, à savoir depuis octobre 2017, le règlement d'exécution sur la marque de l'Union européenne<sup>1</sup> reconnaît les types de marques suivants : marque verbale, marque figurative, marque de forme, marque de position, marque de motif, marque de couleur, marque sonore, marque de mouvement, marque multimédia et marque hologramme, en plus des autres types de marques (article 3.3 et 4 du règlement d'exécution sur la marque de l'Union européenne).

4. En outre, les "Nouveaux types de marques" sont inscrits à l'ordre du jour<sup>2</sup> de la seizième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques en juillet 2018.

5. En tant qu'utilisateur du système de codes INID prévu dans la norme ST.60 de l'OMPI, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) souhaiterait proposer plusieurs modifications à apporter aux codes INID dans la norme ST.60 de l'OMPI s'agissant des types de marques.

6. L'EUIPO propose d'introduire un nouveau code pour faire expressément mention des "autres" types de marques. Ce code engloberait les types de marques qui ne sont pas déjà expressément compris dans la numérotation actuelle de la norme ST.60 de l'OMPI :

- (554) Marque tridimensionnelle
- (555) Marque hologramme
- (556) Marque sonore, y compris ses caractéristiques
- (557) Marque olfactive, y compris ses caractéristiques
- (558) Marque consistant exclusivement en une ou plusieurs couleurs

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution de la Commission (UE) n° 2018/626 du 5 mars 2018 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil sur la marque de l'Union européenne, et abrogeant le Règlement d'exécution (UE) 2017/1431.

Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R0626&from=FR>

<sup>2</sup> Lien : [http://www.wipo.int/edocs/mdocs/madrid/fr/mm\\_id\\_wg\\_16/mm\\_id\\_wg\\_16\\_1\\_prov.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/madrid/fr/mm_id_wg_16/mm_id_wg_16_1_prov.pdf)

7. La proposition consiste à inclure un nouveau code INID, à savoir :

(559) Autre type de marque

8. Elle consiste également à modifier la “Marque tridimensionnelle” (code INID 554), afin d’y inclure la “Marque de forme”, de la manière suivante (modification soulignée) :

(554) Marque tridimensionnelle ou marque de forme

9. Une fois ces propositions acceptées, le texte correspondant aux codes INID 554 à 559 se lirait comme suit (modifications soulignées) :

(554) Marque tridimensionnelle ou marque de forme

(555) Marque hologramme

(556) Marque sonore, y compris ses caractéristiques

(557) Marque olfactive, y compris ses caractéristiques

(558) Marque consistant exclusivement en une ou plusieurs couleurs

(559) Autre type de marque

### **Proposition optimale**

10. En plus de ce qui précède, l’EUIPO a mis au point une proposition novatrice plus complète, qui n’influerait pas sur les codes existants mais s’y ajouterait.

11. Dans le cadre de la proposition simplifiée de l’EUIPO, il est également suggéré d’inclure une mention spéciale (à savoir, un code INID particulier) pour tous les types de marques.

12. Dans certains cas, la proposition fusionne plusieurs types de marques, principalement en raison de la disponibilité limitée des codes INID non utilisés dans la section concernée. La proposition se présente comme suit (toute nouvelle proposition de modification est soulignée et en italique) :

*(547) Marque verbale*

*(548) Marque figurative*

...

*(552) Marque de position ou marque de motif*

*(553) Marque de mouvement ou marque multimédia*

(554) Marque tridimensionnelle ou marque de forme

(555) Marque hologramme

(556) Marque sonore, y compris ses caractéristiques

(557) Marque olfactive, y compris ses caractéristiques

(558) Marque consistant exclusivement en une ou plusieurs couleurs

*(559) Autre type de marque*

13. La proposition est fondée sur les types de marques qui existent dans le règlement d’exécution sur la marque de l’Union européenne (mentionné plus haut); d’autres types de marques pourraient néanmoins être inclus ou envisagés.

14. L’acceptation des nouveaux codes susmentionnés n’aurait aucune incidence sur les offices qui utilisent actuellement le code INID (550) pour une indication relative à la nature de la marque. Pour les offices qui utilisent les codes INID (554) à (558) existants (avec une mention “oui” – “non” ou, par exemple, un indicateur booléen vrai/faux, comme une valeur 0 – 1), ces codes détaillés accroîtront la visibilité de tous les types de marque et offriront davantage de souplesse et de clarté dans les publications et les domaines dans lesquels ils sont utilisés. Cette proposition prévoit un nouveau code INID particulier pour les “Marques verbales” et les “Marques figuratives”, qui sont les types de marques les plus fréquemment utilisés.

15. L'EUIPO invite le comité à examiner, à sa sixième session, les propositions susmentionnées concernant la modification de la norme ST.60 de l'OMPI.

[Fin de l'annexe et du document]